

2020:02:03
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 3^e jour du mois de février 2020, à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Lisa Houde, dir. gén. par intérim
Ginette Côté, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller

Absent : Emmanuel Tremblay, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 3.1. Séance ordinaire du 13 janvier 2020
4. Lecture et adoption des comptes de janvier 2020
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. CFGA : demande de don (CFGA aller voir les années précédentes)
 - 5.2. Fondation centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie inc. : résolution d'appui
6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE
 - 6.1. Congrès ADMQ 2020 : inscription Lisa Houde
 - 6.2. MRC Fjord-du-Saguenay : Approbation de certificats
 - 6.3. Vente pour taxes – Autorisation d'envoi des avis de ventes pour taxes
 - 6.4. Direction générale : ouverture de poste

- 6.5. MegaBuro : imprimante (emprunt fonds de roulement)
- 6.6. Dossier Marina Gagné : Affectation surplus non affectés
- 6.7. Aide d'urgence : Coop de consommation
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 7.1. SEDAC environnement : phase 2
 - 7.2. Contrat déneigement des cours : 2020-2021
 - 7.3. MRC du Fjord-du-Saguenay : matière résiduelle
 - 7.4. Garage municipal : achat établi
 - 7.5. Eau potable : achat pièces de remplacement
 - 7.6. Aide à la voirie locale : volet circonscription électorale
 - 7.7. Aide à la voirie locale : Volet envergure et supramunicipale
- 8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1. Zec Buteux : demande d'appui
 - 8.2. Réno-Québec : demande Maryse Dubreuil
 - 8.3. Réno-Québec : demande Diane Lavoie
 - 8.4. Ombrière : autorisation de dépôt de projet
 - 8.5. Demande PSPS : Marguerite
- 9. AFFAIRES NOUVELLES
 - 9.1. Maison des jeunes du Bas-Saguenay : Demande d'appui

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2020:02:29 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2020:02:30 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2020:02:31 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **47 804.52 \$** pour l'année financière **2020**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

5.1 2020:02:32 AIDE FINANCIÈRE 50 \$ CFGA DES RIVES DU SAGUENAY (C.M. Art. 8 par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que le groupe d'élève du Bas-Saguenay du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble envahissant du développement (CFGa) des Rives du Saguenay a fait une demande d'aide financière pour financer l'organisation de sorties scolaires pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
IL EST APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 50 \$ (Ch. 6111) au CFGa des Rives du Saguenay pour l'organisation de sorties éducatives en 2020.

5.2 2020:02:33 APPUI PROJET IMAGERIE PAR RÉSONANCE MAGNÉTIQUE À L'HÔPITAL DE LA MALBAIE

CONSIDÉRANT que les médecins de Charlevoix-Est ont fait une sortie médiatique concernant les fonds qui seront alloués pour la modernisation de l'Hôpital de La Malbaie (HLM) et ont adressés à la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, une série de demandes dont l'acquisition d'un appareil d'imagerie à résonance magnétique (IRM) pour l'Hôpital;

CONSIDÉRANT que la Fondation du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie est ouverte à contribuer financièrement à un projet d'IRM, car ce projet cadre parfaitement avec leur mission et aura un impact majeur;

CONSIDÉRANT qu'avoir une « IRM » permettrait :

- D'éviter les déplacements des usagers vers un autre établissement de santé à l'extérieur de la région
- D'être attractif pour le recrutement des médecins et du personnel soignant
- D'être attractif pour le recrutement d'un radiologiste qui pourrait s'implanter dans la région
- De bonifier les services offerts dans les autres spécialités comme l'oncologie, l'orthopédie, etc...

CONSIDÉRANT que cet hôpital est utilisé par un bon nombre de citoyens de Petit-Saguenay pour la desserte de soin de santé;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde son appui à la Fondation et l'équipe des médecins de l'Hôpital de La Malbaie, afin de les soutenir dans leurs efforts pour l'obtention de cet équipement qui aura un impact direct sur les services offerts à la clientèle de l'Hôpital de La Malbaie, dont les citoyens de Petit-Saguenay.

6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 2020:02:34 INSCRIPTION CONGRÈS 2020 ADMQ (C.M. art. 83-204)

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra à Québec du 17 au 19 juin 2020;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Mme Lisa Houde est membre de l'ADMQ et désire assister à cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Lisa Houde, à s'inscrire au Congrès de l'ADMQ 2020 au montant de 638.11 \$ incluant les taxes (Ch. 6112).

QUE la municipalité défraie l'hébergement, les repas et les déplacements sur présentation de preuves justificatives.

6.2 2020:02:35 APPROBATION 26 CERTIFICATS ÉVALUATEURS MRC DU FJORD

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 4 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2019-2020-2021 en date du 16 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 22 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2019-2020-2021 en date du 8 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis deux listes de droits de mutation à percevoir pour des montants de 185.00 \$ + 7058.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 22 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2019-2020-2021 pour une variation totale de **+13 000 \$**.

Rôle d'évaluation 2019-2020-2021

4 certificats d'évaluation # 19-166 au 19-169

Évaluation au 08-11-2019 =	49 749 900 \$
Variation =	+13 000 \$
Évaluation au 16-12-2019 =	49 762 900 \$

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 22 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2019-2020-2021 pour une variation totale de **-2 800 \$**.

Rôle d'évaluation 2019-2020-2021

22 certificats d'évaluation # 19-170 au 19-191

Évaluation au 16-12-2019 =	49 762 900 \$
Variation =	-2 800 \$
Évaluation au 08-01-2020 =	49 760 100 \$

Droits de mutation à percevoir : 185.00 \$ + 7058.00 \$

Remboursement de taxes :

Aucun

6.3 2020:02:36 VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT PAIEMENT DE TAXES (C.M. Art. 1022)

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C.27-1), le secrétaire-trésorier est tenu de présenter au conseil, en février de chaque année, la liste des arriérés de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Mme Lisa Houde, à faire parvenir la liste des arriérés de taxes à la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes municipales, au plus tard le 2 mars 2020.

6.4 2020:02:37 OUVERTURE DE POSTE DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que la municipalité en est venue à une entente hors cour avec la secrétaire-trésorière et directrice générale qui met fin à son emploi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ouvrir le poste à l'externe pour la remplacer;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'ouverture du poste de secrétaire-trésorier et directeur général à l'externe pour une période du 4 au 14 février 2020.

**6.5 2020:02:38 ACHAT COPIEUR MULTIFONCTIONS COULEUR
5880.00 \$ + TAXES (EMPRUNT FONDS DE ROULEMENT)**

CONSIDÉRANT que le copieur de la municipalité date de 2014 et son contrat d'entretien est devenu très onéreux;

CONSIDÉRANT que Megaburo offre de le remplacer par un nouveau modèle plus équipé et offre 1000 \$ en reprise pour l'ancien copieur, tout en revenant au coût initial du contrat de service;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire emprunter ladite dépense non prévue au budget 202 au fonds de roulement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Megaburo pour l'achat d'un copieur multi-fonction couleur modèle MX3551, au coût d'achat de 6760.53 \$ taxes incluses, avec la reprise de l'ancien et un contrat de service initial de 0.007 \$ de la copie noire et 0.06 \$ de la copie couleur, incluant les cartouches d'encre, pièces et main d'œuvre.

QUE le conseil municipal emprunte la dépense réelle de **6173.27 \$** incluant la réclamation des taxes au Fonds de roulement, sur une période de 5 ans selon le tableau suivant :

2021	:	1 234.65 \$
2022	:	1 234.65 \$
2023	:	1 234.65 \$
2024	:	1 234.66 \$
2025	:	1 234.66 \$
Total	:	6 173.27 \$

6.6. 2020:02:39 ENTENTE MARINA GAGNÉ – SOMMES DUES À MÊME SURPLUS NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT que la municipalité en est venue à une entente hors cour avec Marina Gagné (voir résolution 2020:01:06) et qu'il y avait des sommes dues à Mme Gagné dans les clauses de l'entente;

CONSIDÉRANT que cette dépense n'était pas prévue au budget 2020 de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE que le conseil municipal autorise le versement des sommes dues à Mme Marian Gagné selon l'entente signée et la dépense sera puisée à même le surplus non affecté de la municipalité.

6.7 2020:02:40 DEMANDE D'AIDE D'URGENCE À LA CO-OP DE CONSOMMATION – TRANSFERT DÉCISION À LA MRC DU FJORD

CONSIDÉRANT que la Co-op de consommation de Petit-Saguenay est le dernier commerce de détail du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Co-op de consommation de Petit-Saguenay est donc un élément essentiel de la qualité de vie et de l'attractivité de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Co-op de consommation de Petit-Saguenay vit des difficultés financières depuis plusieurs années, qui se sont traduites dans les dernières semaines par une importante crise de liquidité ;

CONSIDÉRANT que la Co-op de consommation de Petit-Saguenay est engagée dans une démarche de redressement qui devrait lui permettre d'assurer sa pérennité ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Petit-Saguenay souhaite apporter une aide d'urgence à la Co-op de consommation de Petit-Saguenay pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de redressement ;

CONSIDÉRANT que l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la municipalité de Petit-Saguenay d'accorder une aide directe à une entreprise sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* stipule toutefois que lorsque cette aide dépasse la somme de 25 000 \$, une telle aide doit être approuvée par les personnes habiles à voter de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal de Petit-Saguenay sont membres de la Co-op de consommation de Petit-Saguenay et sont donc en position de conflit d'intérêts dans cette décision ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 163 du Code municipal du Québec, lorsqu'une majorité des membres d'un conseil municipal sont en conflit d'intérêts, la décision doit être prise par le conseil de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay fait part de son intention d'accorder une aide d'urgence de 50 000 \$ à la Co-op de consommation de Petit-Saguenay, sous la forme d'un prêt sans intérêt remboursable sur 5 ans à partir de 2021 ;

QUE la municipalité demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay de prendre cette décision à sa place.

QU' advenant une réponse positive de la part de la MRC, l'aide financière sera puisée à même le budget en développement 2020 (25 000 \$ du budget participatif) plus un emprunt de 25 000 \$ au fonds de roulement, et la dépense devra être approuvée par les personnes habiles à voter de la municipalité;

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

7.1 2020:02:41 ACCEPTATION SOUMISSIONS TESTS DE DÉCONTAMINATION POUR PROJET CASERNE MUNICIPALE PHASE II

Mme Clara Lavoie, conseillère, déclare son intérêt et ne prend pas part aux décisions et aux votes sur ce dossier.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit relocaliser sa caserne qui ne plus être à même le garage municipal et regarde la possibilité d'acheter l'ancien garage commercial situé au 50 rue Dumas, propriété de monsieur Nil Côté;

CONSIDÉRANT que la phase I de l'évaluation et caractérisation environnementale préliminaire du site a été réalisée et qu'il y a lieu de procéder à la phase II de l'étude afin de procéder à la caractérisation préliminaire;

CONSIDÉRANT que SEDAC Environnement offre leurs services pour exécuter la phase II au coût estimé de 7975 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de SEDAC Environnement au coût de 7975.00 \$ plus taxes pour la réalisation de la phase II de l'évaluation et caractérisation environnementale préliminaire du site 50 rue Dumas, comprenant les tâches suivantes :

- Coordination, planification des travaux

- Mobilisation/démobilisation
- Travaux de terrain (3 forages pour puits d'échantillonnages)
- Travaux de laboratoire/analyses
- Supervision des travaux et rapport
- Attestation par un expert

7.2 2020:02:42 CONTRAT DÉNEIGEMENT DES COURS 2020-21

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement des stationnements des immeubles de la municipalité se termine au printemps 2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait l'acquisition en 2019 d'une rétrocaveuse et une camionnette équipée pour le déneigement;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal décide de ne pas renouveler ce contrat et que le déneigement des stationnements sera effectué à l'interne par les employés de la municipalité à partir de l'automne 2020.

7.3 2020:02:43 MRC_DU_FJORD – AUTORISATION PARC À BACS AU LIEU DE CONTENEUR CH. CAMIL-LAVOIE ET DES ÎLES

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay offre la possibilité de remplacer les conteneurs à déchets des chemin Camil-Lavoie et chemin des îles par des parcs à bacs dans le but d'économiser sur les frais de collecte et transports des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que la commission des infrastructures et des travaux publics fait la recommandation au conseil d'accepter cette proposition;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour remplacer les conteneurs à déchets du chemin Camil-Lavoie et du chemin des Îles par des parcs à bacs.

7.4 2020:02:44 ACHAT MOBILIER RANGEMENT ET ÉTABLI POUR ATELIER

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir un mobilier de rangement avec établi pour compléter le réaménagement de l'atelier du garage municipal;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie

APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'un mobilier de rangement industriel de 10 pièces au montant de 2069.54 \$ incluant les taxes (remboursé à Mireille Lavoie par chèque no 6113).

7.5 2020:02:45 ACHAT PIÈCE DE RECHANGE AQUEDUC 1548.92 \$+tx

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a plus de pièces de rechange en inventaire pour réparer les bris d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que le manque de pièces prolonge la durée et les coûts des réparations ainsi que l'interruption du service aux usagers du réseau d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'un lot de pièces de rechange pour le réseau d'aqueduc au montant de 1 548.92 \$ plus taxes.

**7.6 2020:02:46 DEMANDE SUBVENTION MINISTRE DES TRANSPORTS –
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PPA**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay désire effectuer en 2020 des travaux de réfection et d'amélioration de ses chemins municipaux qui ont besoin de plus de 1 000 000 \$ d'investissement au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT que ces travaux faciliteront et amélioreront l'entretien, la sécurité et le confort des résidents et autres usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

QUE la municipalité de Petit-Saguenay demande au ministre des Transports, une subvention d'un montant de **125 000 \$** pour l'année 2020 dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration*, afin de pouvoir effectuer des travaux de réfection et d'amélioration dans ses chemins municipaux suivants:

- Chemin Saint-Étienne
- Chemin Saint-Louis
- Chemin Camil-Lavoie
- Rue du Quai
- Rue Eugène-Morin

QUE copie de cette résolution soit expédiée à M. François Tremblay, député de Dubuc.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1a 2020:02:47 APPUI DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE MRC PAR LE ZEC BUTEUX (AMÉLIORATION DE CHEMINS)

CONSIDÉRANT que la Zec Buteux Bas-Saguenay présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire du Fjord du Saguenay – volet Fonds villégiature* à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la réalisation d'un projet d'accès à la villégiature;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à consolider les chemins d'accès principaux aux lacs Baribeau, Arcand et David, par l'ajout de gravier dans des secteurs en pente et des tronçons où le cran est exposé et à améliorer la sécurité des usagers par l'ajout de panneaux de signalisation issue du guide de signalisation routière des forêts du domaine de l'état;

CONSIDÉRANT que l'aide financière demandée à la MRC est de 24 991.96 \$ sur un coût du projet total de 30 478.00 \$, impliquant une participation financière du promoteur de 5 486.04 \$

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie le projet d'amélioration des accès principaux et de leur sécurité de la Zec Buteux du Bas-Saguenay, et sa demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire du Fjord du Saguenay – volet Fonds villégiature*;

8.1b 2020:02:48 APPUI DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE MRC PAR LE ZEC BUTEUX (QUAIS POUR LACS IMPORTANTS)

CONSIDÉRANT que la Zec Buteux Bas-Saguenay présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire du Fjord du Saguenay – volet Fonds villégiature* à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la réalisation d'un projet de mise en valeur du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à installer des quais flottants en cèdre de dimension 4x12 sur 8 lacs importants de la Zec, soit au lac Baribeau, Noisette, Truite Noire, Clair, Pilou, Richard, de l'Île et Effilé afin d'offrir un espace d'embarquement pour les chaloupes de la Zec en location, les villégiateurs demeurant sur une autre rive, la pratique de la pêche et du kayak ou différentes activités nautiques.;

CONSIDÉRANT que l'aide financière demandée à la MRC est de 14 975.75 \$ sur un coût du projet total de 17 017.90 \$, impliquant une participation financière du promoteur de 2 042.15 \$

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie le projet de quais pour les lacs importants de la Zec Buteux du Bas-Saguenay, et sa demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire du Fjord du Saguenay – volet Fonds villégiature*;

**8.2 2020:02:49 PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC 2019-2020
MARYSE DUBREUIL 2000 \$**

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a accepté en date du 29 novembre 2019 la programmation 2019-2020 du Programme de Rénovation Québec-Municipalité de Petit-Saguenay (règlement 19-333);

CONSIDÉRANT que Madame Maryse Dubreuil a fait l'acquisition de la résidence du 14 rue du Quai et a déposé une demande d'aide financière pour accession à la propriété, puisqu'elle a 2 enfants;

CONSIDÉRANT la commission sur le développement durable et l'aménagement du territoire a étudié ladite demande, selon les modalités du Programme et de l'argent disponible, et recommande l'octroi d'une aide financière de 2000 \$ selon les conditions du volet II-5 et de l'article 11 du règlement 19-333;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 2000 \$ (Ch. 6114) à Mme Maryse Dubreuil dans le cadre de la programmation 2019-2020 du Programme de Rénovation Québec-Municipalité de Petit-Saguenay (règlement 19-333).

QUE la contribution à l'aide financière est de 50 % pour la SHQ et de 50 % pour la municipalité.

**8.3 2020:02:50 PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC 2019-2020
DIANE LAVOIE 5000 \$**

Mme Clara Lavoie, conseillère, déclare son intérêt et ne prend pas part aux décisions et aux votes sur ce dossier.

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a accepté en date du 29 novembre 2019 la programmation 2019-2020 du Programme

de Rénovation Québec-Municipalité de Petit-Saguenay (règlement 19-333);

CONSIDÉRANT que Madame Diane Lavoie, du 21 rue Tremblay a fait une demande d'aide financière pour un projet de rénovation de sa résidence d'un montant total de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la commission sur le développement durable et l'aménagement du territoire a étudié ladite demande, selon les modalités du Programme et de l'argent disponible suite au désistement de Mme Claudette Dufour de réaliser ses travaux, et recommande l'octroi d'une aide financière de 5000 \$ selon les conditions du volet II-1 et de l'article 11 du règlement 19-333;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 5000 \$ à Mme Diane Lavoie dans le cadre de la programmation 2019-2020 du Programme de Rénovation Québec-Municipalité de Petit-Saguenay (règlement 19-333);

QUE la contribution à l'aide financière est de 50 % pour la SHQ et de 50 % pour la municipalité.

**8.4 2020:02:51 AUTORISATION DÉPÔT D'UN PROJET OMBRIÈRE
TERRAIN BALLE**

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne de dermatologie a instauré un programme de subvention pour l'achat ou la construction de structures ombrières permanentes permettant de créer un milieu extérieur sécuritaire de protection contre les rayons ultraviolets nocifs du soleil;

CONSIDÉRANT que le programme offre du financement aux écoles, garderies, parcs municipaux et organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que le conseil désire présenter un projet pour la construction d'une ombrière au terrain de balle de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Mme Audrey Gagné, directrice du développement, à présenter un projet de construction d'une structure ombrière au terrain de balle à l'Association canadienne de dermatologie, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay et à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**8.5 2020:02:52 PRÉSENTATION POLITIQUE PROJETS STRUCTURANTS
2019-2020 MRC - MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY
(CONTINUITÉ MARGUERITE ET NAVETTE TOURISTIQUE)**

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay présente un projet qui consiste au développement de l'effet structurant et à la continuité du spectacle Marguerite et Navette touristique, qui nécessite un investissement de 132 365 \$;

CONSIDÉRANT la directrice du développement, Mme Audrey Gagné, sera chargée de la démarche;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande une aide financière au montant de **20 000 \$** au PSPS 2019-2020 local;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay présente ladite demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2019-2020 – volet local.

9. AFFAIRES NOUVELLES

**9.1 2020:02:53 APPUI AU DÉPÔT DU PROJET DANS LES FONDS DE
CONCERTATION DE CENTRAIDE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay appuie l'implantation d'une nouvelle structure de concertation pour la réussite éducative des jeunes au Bas-Saguenay Sud : Ferland-Boileau, Saint-Félix d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay qui font partie des municipalités les moins vitalisées au Québec;

CONSIDÉRANT le conseil municipal est convaincu que les activités prévues auront des impacts positifs sur l'ensemble de notre collectivité et qu'elles permettront de développer des partenariats, des pratiques et des stratégies durables. Nous croyons que cette nouvelle structure partenariale facilitera l'interaction et la synergie entre les différents partenaires impliqués, au bénéfice de la réussite éducative des jeunes du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT que ce projet aura certainement des retombées positives dans la communauté pour les enfants, les jeunes et les familles;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie le dépôt de ce projet d'actions collectives pour un montant de 10 000\$ aux fonds de concertation de Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- QUE** la municipalité offrira sa collaboration à la réalisation de ce projet par le partage de son expertise et de son savoir en s'impliquant sur le comité de pilotage et en matière d'activités sportives et culturelles diversifiées.

9.2 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec
Remise mensuelle de \$249.04 par dépôt direct

Commission de protection du territoire agricole du Québec
M Hugo Descôteaux-Simard fait une modification à la demande originale, au lieu d'une superficie de 11.5 hectares il demande une superficie de 36,6 hectares. La commission autorise l'aliénation en faveur de M Hugo Descôteaux-Simard pour une superficie approximative de 36.6 hectares.

Mutuelles de prévention CNEST
Attestation certifiant que votre entreprise est membre d'une mutuelle de prévention.

MRC du Fjord-du-Saguenay
Versement final au projet structurant de \$5000.00

Ville de Saguenay
Amendes et pénalités reçues du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020 au montant de \$44.36

Gouvernement du Québec, Le ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
La ville de Saguenay a obtenu une subvention au montant de \$ 1 545 758.44 dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019

En avant la jeunesse
Demande de commandite par l'achat de billets pour un souper-spectacle au profit du regroupement des Maisons des jeunes de la région 02.

Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-Lac-Saint-Jean
Demande d'appui financier pour l'organisation régionale de la marche mondiale des femmes 2020.

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire
Une demande pour la vitalité financière de leur mandat.

Ministère de la famille et des aînés
Subvention finale pour la mise à jour de la politique familiale 2019.

Commission des normes, de l'Équité, de la santé et de la sécurité du travail
Rapport d'intervention -Santé et sécurité du travail

Commission des normes, de l'Équité, de la santé et de la sécurité du travail
Avis de cotisation de \$28.09

Commission de protection de territoire agricole
Préavis d'un délai de 30 jours pour effectuer quelques recommandations non autorisées sur le lot

Finances Québec
Dépôt de \$15 000 circonscription électorale

Caisse Desjardins du Bas-Saguenay
T5 et relevé 3 au montant de \$738.97

M.R.C du Fjord-du-Saguenay

L'adoption du règlement numéro 1-415 ayant pour objet de modifier le régime numéro 19-406 déclarant la compétence de la MRC du Fjord en matière de logement social pour l'ensemble des municipalités de son territoire

M.R.C du Fjord-du-Saguenay

Règlement numéro 19-404 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et ayant pour objet de mettre en œuvre une décision rendue par la CPTAQ dossier 421173 qui ordonne l'Exclusion d'une partie des lots 5774615 et 5774633 ainsi qu'aux lots 5774621, 5774622, 5774625 et 5774628 dans la municipalité de Saint-Ambroise.

Commission des normes, de l'Équité, de la santé et de la sécurité du travail

Taux de versement périodique 2020 pour le paiement de la prime d'assurance relative à la santé et la sécurité du travail

10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 05, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2020:02:31 – 2020:02:32 – 2020:02:34 – 2020:02:38 – 2020:01:39 – 2020:02:40 – 2020:02:41 – 2020:02:44 – 2020:02:45 – 2020:02:49 – 2020:02:50.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale par intérim